



Nina Mankovitz
Gestionnaire principale, Santé et sécurité au travail
Société canadienne des postes
N0510G-2701, chemin Riverside
Ottawa (ON) K1A 0B1
Nina.Mankovitz@Postescanada.Canadapost.ca

Le 16 octobre 2017

Chère madame Mankovitz,

La présente est pour vous exprimer mes préoccupations et ma déception concernant la voie vers laquelle la Société canadienne des postes semble s'engager sur un sujet très important à savoir la santé mentale.

En 2013, la Commission de la santé mentale du Canada a présenté la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail [la Norme]. La norme est un ensemble de lignes directrices volontaires, qui peuvent être adaptées et mises en oeuvre au sein de tous les milieux de travail. De plus, pour le gouvernement du Canada, une entente a été conclue entre le Président du Conseil du Trésor du Canada et la Présidente de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, ce qui a permis de créer un Groupe de travail mixte visant à aborder la santé mentale en milieu de travail.

Nos membres ne cessent de soulever la question de la santé mentale comme étant un aspect important pour de nombreuses raisons, y compris la coupure de nos postes, et les charges de travail sans cesse croissantes à cause des mêmes coupures.

En 2014, la question de la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail [la Norme] a été soulevée par notre équipe de négociation, mais rejetée rapidement par la Société canadienne des postes. La norme a été discutée lors d'autres réunions du CNMSST. J'étais heureux de constater que la Société canadienne des postes s'investisse dans le Programme de certification Leadership en santé mentale au travail. Toutefois, depuis, la Société canadienne des postes a soit manqué ou se refuse à divulguer ses objectifs ou ses évaluations ayant trait à la formation. Quels sont les objectifs? Qu'est-ce que la Société canadienne des postes tente d'accomplir avec cette formation? Est-ce que la Société canadienne des postes s'appuie sur un certain cadre de travail tacite? Quelle est l'ampleur de la formation dispensée aux membres de nos Comités locaux de santé et de sécurité [en général]? Combien de ce temps est consacré à la santé mentale?



Notre dernière préoccupation porte sur l'entente de longue date entre la Société canadienne des postes et GoodLife Fitness. Les membres du SEPC et de GoodLife Fitness ont été pris par surprise par la décision unilatérale de la direction de la Société canadienne des postes de mettre fin à cette entente sans frais à cause d'une « perception de relation privilégiée ». La Société canadienne des postes a été incapable de clarifier cette déclaration jusqu'à présent, et/ou de fournir des exemples concrets. Comme vous le savez sans doute, il existe une mine de connaissances et d'études confirmant que l'activité physique est essentielle, tant pour la santé physique que la santé mentale. Bien que plusieurs employeurs examinent présentement des façons de mettre en place et faire la promotion de ce type de programmes, la Société canadienne des postes a réussi à faire exactement le contraire : annuler le seul programme qu'elle avait en place qui faisait la promotion de l'accès aux activités physiques. Il semble que la Société canadienne des postes privilégie de façon arbitraire des entreprises tierces privées, plutôt que de voir au bien-être de ses employés et employées.

Nous continuerons de soulever ces questions lors des prochaines réunions du CNMSST, et nous pouvons seulement espérer que la Société canadienne des postes sera ouverte à un véritable dialogue de fond en ce qui touche la santé et la sécurité, plus particulièrement la santé mentale.

Sincèrement,



François Paradis
Président national du SEPC

c.c. L'Honorable Carla Qualtrough, Ministre des Services publics
et Approvisionnement Canada
Robyn Benson, Présidente nationale de l'AFPC
Mike Palecek, Président national du STTP
Brenda McAuley, Présidente nationale de l'ACMPA
Guy Dubois, Président national de l'AOPC
Katharine Price-Raas, Directrice, Relations de travail

